

L'OMS sert de guide aux programmes de déclaration des incidents/accidents

Cette année, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a publié le Cadre conceptuel de la Classification internationale pour la sécurité des patients (CISP)¹. Ce cadre conceptuel est conçu pour normaliser les définitions des principales notions en matière de sécurité et les liens qui existent entre ces notions afin qu'une correspondance puisse être établie avec les systèmes de classification locaux, régionaux et nationaux. Ce guide est complémentaire aux lignes directrices publiées précédemment, lesquelles soulignaient l'importance de la déclaration des événements indésirables².

L'ISMP Canada est un fervent défenseur de la création d'une taxinomie mondiale* pour que les données cumulatives sur les incidents/accidents liés à la médication recueillies localement puissent contribuer au savoir mondial³. L'absence d'un système de classification reconnu à l'échelle internationale pour les programmes de déclaration des incidents/accidents a freiné la mise en commun des données recueillies dans différents pays en vue de leur diffusion partout dans le monde. Les systèmes de déclaration doivent partager le même langage pour favoriser l'échange de statistiques et de comptes rendus d'études descriptives et permettre l'évaluation des résultats de recherche. Plus précisément, le cadre conceptuel de l'OMS permettra la comparaison des données sur les incidents/accidents soumises par différents territoires de compétence et favorisera le dépistage précoce des problèmes de sécurité des patients émergents à l'échelle internationale.

Selon l'OMS, « un incident relatif à la sécurité des patients est un événement ou une circonstance qui aurait pu entraîner, ou a entraîné, un préjudice inutile pour un patient »¹. Au Canada, un programme national a été établi pour recueillir et analyser l'information sur les incidents/accidents liés à la médication. Le Système canadien de déclaration et de prévention des incidents médicamenteux (SCDPIM)[†] sert à la

collecte des déclarations d'événements évitables liés à la médication.

Le SCDPIM comprend le Système national de déclaration des accidents et incidents de l'Institut canadien d'information sur la santé et sa composante destinée aux déclarations individuelles des professionnels, créé par l'ISMP Canada. Les intervenants du SCDPIM ont participé et contribué à l'élaboration du cadre conceptuel de la CISP, et cette participation du Canada a permis d'assurer la conformité des ensembles de données canadiennes à la CISP.

Le cadre conceptuel de la CISP se décline en 10 classes génériques (décrites en détail et illustrées au moyen d'exemples dans le cadre conceptuel) :

- le type d'incident/accident;
- les résultats pour le patient;
- les caractéristiques du patient;
- les caractéristiques de l'incident/accident;
- les facteurs contributifs/dangers;
- les résultats pour l'organisation;
- la détection;
- les facteurs atténuants;
- les mesures qui aboutissent à des améliorations;
- les mesures prises pour réduire les risques.

La figure 1 (page 2) illustre la correspondance entre la composante du SCDPIM destinée aux déclarations individuelles des professionnels et le cadre conceptuel de la CISP, en comparant les étapes de l'utilisation des médicaments du SCDPIM à celles du processus d'utilisation des médicaments et des solutions intraveineuses de la CISP. Parmi les améliorations constantes qui seront apportées au programme du SCDPIM se trouve le raffinement de l'ensemble de données. Les partenaires seront consultés pour l'application de cette mesure qui aura pour but d'optimiser la conformité à la CISP.

* Le cadre conceptuel de l'OMS offre des définitions du terme *taxinomie*, dont la suivante : Système permettant de nommer et d'organiser en groupes des éléments qui partagent des caractéristiques semblables.

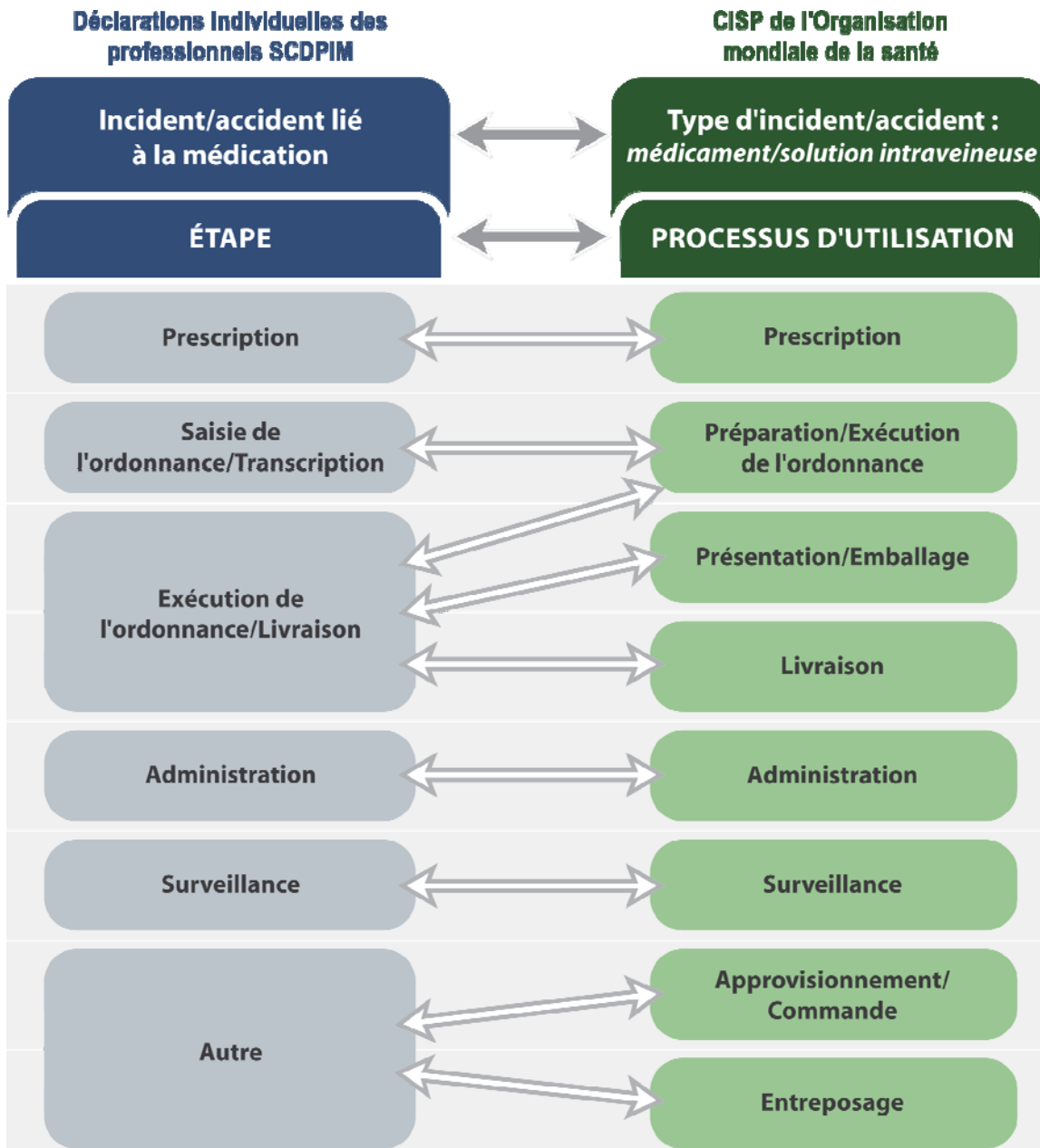
† <http://www.ismp-canada.org/fr/scdpim.htm>

Les efforts visant la sécurité des patients reposent essentiellement sur la déclaration des incidents/accidents. Chaque déclaration d'incident/accident a de la valeur parce qu'elle permet de déterminer les sources de risque qui pourraient autrement passer inaperçues. La convergence des programmes de déclaration grâce à un système de classification reconnu à l'échelle internationale facilitera le partage de l'information, y compris les résultats des analyses

d'incidents/accidents et les mesures prises pour réduire les risques. Le cadre conceptuel de l'OMS pour la CISP représente le progrès réalisé en matière de coordination des efforts visant la sécurité des patients et le partage des connaissances à l'échelle internationale.

Remerciements

L'ISMP Canada tient à remercier John W. Senders, Ph. D, professeur émérite à l'Université de Toronto, qui a révisé ce bulletin.



Références

1. World Health Organization. The Conceptual Framework for the International Classification for Patient Safety. Final technical report. Version 1.1. Geneva (Switzerland): World Health Organization; 2009 [cité le 8 juillet 2009]. Disponible sur <http://www.who.int/patientsafety/taxonomy/en/>
2. World Alliance for Patient Safety. WHO draft guidelines for adverse event reporting and learning systems: from information to action. WHO/EIP/SPO/QPS/05.3. Geneva (Switzerland): World Health Organization; 2005 [cité le 6 nov. 2009]. Disponible sur http://www.who.int/patientsafety/events/05/Reporting_Guidelines.pdf
3. Fluorouracil incident root cause analysis [Internet]. Toronto (ON): Institute for Safe Medication Practices Canada; 22 mai 2007 [cité le 20 nov. 2009]. Disponible sur <http://www.cancerboard.ab.ca/NR/rdonlyres/2FB61BC4-70CA-4E58-BDE1-1E54797BA47D/0/FluorouracilIncidentMay2007.pdf>

Des déclarations liées au risque de confusion entre l'étiquette du chlorure de sodium à 0,9 % et les étiquettes des solutions de chlorure de sodium hypertonique pour administration intraveineuse entraînent un changement

L'ISMP Canada a reçu une déclaration d'accident évité de justesse concernant l'utilisation par inadvertance de chlorure de sodium à 5 % au lieu de chlorure de sodium à 0,9 % (soluté physiologique salin) pour préparer extemporanément une solution médicamenteuse à la pharmacie. Heureusement, l'erreur a été constatée avant que la solution extemporanée soit délivrée.

La personne à l'origine de la déclaration a également signalé la nécessité de distinguer le chlorure de sodium à 3 % du chlorure de sodium à 0,9 % (Figure 1).

Le chlorure de sodium à 0,9 % est une solution isotonique couramment utilisée pour l'hydratation parentérale, alors que le chlorure de sodium à 3 % ou à 5 % est une solution hypertonique utilisée dans des cas précis (p. ex. le traitement de l'hyponatrémie). L'administration par inadvertance d'une solution de chlorure de sodium hypertonique pourrait causer un préjudice au patient.

L'ISMP Canada a fait part de cette déclaration à Baxter Canada. Après avoir consulté ses clients, Baxter Canada a fait refaire les étiquettes du chlorure de sodium à 3 % et du chlorure de sodium à 5 % et a transmis à l'ISMP Canada une copie des étiquettes qui seront bientôt utilisées (Figure 2).



Figure 1. De gauche à droite : 250 mL de solution de chlorure de sodium à 0,9 % (soluté physiologique salin), de solution de chlorure de sodium à 3 % et de solution de chlorure de sodium à 5 %. Toute l'information sur les étiquettes est imprimée en noir.

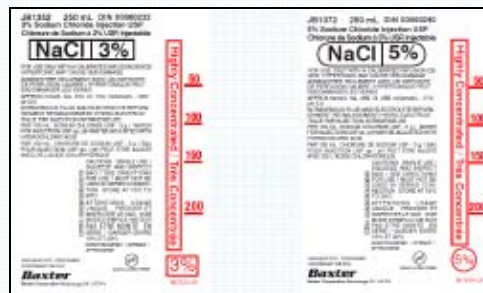


Figure 2. De gauche à droite : étiquettes du chlorure de sodium à 3 % et du chlorure de sodium à 5 % qui seront bientôt utilisées. Le rouge est utilisé pour attirer l'attention sur l'information essentielle.

Collaboration avec les consommateurs pour prévenir les incidents/accidents liés à la médication

L'ISMP Canada travaille actuellement à la mise au point d'un site Web sur l'utilisation sécuritaire des médicaments (www.medicamentssecuritaires.ca) qui permettra aux consommateurs de déclarer des incidents/accidents liés à la médication. Le site contiendra également de l'information qui appuiera les consommateurs dans la prévention des incidents/accidents potentiellement préjudiciables liés à la médication. Un complément d'information sur cette nouvelle composante du programme du SCDPIM sera présenté dans un prochain bulletin de l'ISMP.

© 2009 Institut pour l'utilisation sécuritaire des médicaments du Canada.

ISMP Canada autorise aux abonnés d'utiliser le matériel contenu dans ses bulletins dans le cadre de bulletins ou d'autres communications internes seulement. Toute autre reproduction de quelque façon que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite d'ISMP Canada.

L'ISMP Canada est un organisme canadien qui recueille les déclarations volontaires d'incidents et d'accidents liés à l'utilisation de médicaments et qui a été fondé pour partager les expériences liées aux erreurs de médication. Notre but est de mettre en œuvre des stratégies de prévention et des mesures de sécurité afin de diminuer le risque d'accident préjudiciable et de promouvoir l'utilisation sécuritaire des médicaments dans le milieu de la santé.

Pour déclarer un incident ou un accident lié à la médication à l'ISMP Canada, vous pouvez (1) Visiter notre site Web, à l'adresse http://www.ismp-canada.org/err_report.htm, ou (2) Nous téléphoner : 416-733-3131 ou au numéro sans frais : 1-866-544-7672.

Vous pouvez également communiquer avec l'Institut par courriel : cmirps@ismp-canada.org. L'ISMP s'engage à la confidentialité et à la sécurité de tous les renseignements reçus et respectera la volonté du déclarant quant au niveau de détail à inclure dans ses publications.

Un partenaire clé du Système canadien de déclaration et de prévention des incidents médicamenteux